



Abus de confiance sur personnes âgées

Par **stephanie**, le **24/06/2011** à **11:10**

Bonjour,

Mon grand-père a contracté de nombreux crédits auprès d'une société spécialiste du chauffage et des énergies renouvelables. Il est irresponsable, et fragile depuis le décès de sa femme, et ne sait ni lire et écrire, et est vite manipulable. Son livret de famille a aussi été prêté plus d'un mois par l'un des commerciaux, ils viennent chez lui et lui font signer pour des installations hors de prix et qui ne sont pas toutes installées. De plus il y aurait peut-être un rachat de crédit en cours.

Pouvez-vous m'informer sur ce que je peux faire pour régler cela. Dois-je le mettre sous tutelle et si oui comment?

Doit-on porter plainte pour abus de confiance?

Y-a-t-il un moyen d'annuler les crédits?

Merci beaucoup

Par **pat76**, le **28/06/2011** à **19:35**

Bonsoir

Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à la société qui a fait du démarchage à domicile en lui précisant que vous allez saisir la justice pour abus de faiblesse sur votre grand-père. Il faut voir près du banquier pour qu'aucune demande de prélèvement

émanant de la société ne soit accepter.

Vous demanderez pourquoi également le livret de famille de votre grand-père a été pris pendant un mois par un des deux représentants. Précisez qu'il faudra qu'il s'en explique devant la justice.

Sur le contrat signez par votre grand-père un bordereau de rétractation était joint. Le nom d'au moins un des deux démarcheurs est indiqué sur le contrat?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **19:46**

[citation]Il faut voir près du banquier pour qu'aucune demande de prélèvement émanant de la société ne soit accepter. [/citation] ce qu'il n'a pas le droit de faire

Faites d'urgence une procédure de mise sous curatelle renforcée ou tutelle